



**Mémoire sur le projet de
*Plan de développement
durable du Québec***

**présenté dans le cadre de la
consultation publique**

le 18 mars 2005, à Victoriaville

INTRODUCTION

Le Bloc Vert participe avec plaisir et grand intérêt à cette consultation publique concernant le projet de Plan de développement durable du Québec.

D'entrée de jeu, nous désirons saluer l'initiative du gouvernement et l'assurer de notre adhésion aux objectifs qui sous-tendent le projet de Plan et l'avant-projet de loi sur le développement durable déposé en novembre 2004 à l'Assemblée nationale. Nous nous permettrons dans les pages qui suivent d'émettre quelques observations et attentes qui, nous le croyons, sont de nature à bonifier la démarche en cours.

QUI SOMMES-NOUS?

Créé en 1991, le Bloc Vert est un regroupement de femmes et d'hommes qui, sur une base individuelle ou à titre de représentants d'organismes ou d'entreprises, partagent une passion : celle de protéger et de mettre en valeur l'environnement dans une perspective de développement durable. Parmi nos membres figurent notamment des spécialistes en gestion environnementale, des représentants des milieux municipal et agricole ainsi que du monde des affaires.

Au chapitre de nos réalisations, notons :

- l'organisation de démarches d'information et de sensibilisation sur des problématiques environnementales (gestion des matières résiduelles, marche au ralenti des moteurs, etc.);
- l'organisation d'une collecte annuelle de résidus domestiques dangereux (RDD) qui repose sur un concept unique et efficace et qui mise avant tout sur l'engagement bénévole;
- l'appui à des projets de compostage en milieu scolaire;
- la participation active, par des investissements en ressources humaines et financières, à la mise en place du comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF);
- l'élaboration d'un rapport synthèse sur l'état et le potentiel des ressources aquatiques de la rivière Saint-François dans la région de Drummondville;
- la prise de position par le biais de mémoires présentés devant le BAPE sur la production porcine, la gestion des matières résiduelles et la gestion des matériaux secs;
- la prise de position publique sur des problématiques ayant un impact environnemental dans notre milieu, tels le déboisement, l'aménagement de petites centrales hydroélectriques et la gestion municipale des neiges usées.

Animé par la recherche de consensus avec les principaux acteurs politiques et économiques de la MRC de Drummond et des secteurs limitrophes, le Bloc Vert s'est forgé au fil des ans une réputation enviable par la mise en œuvre d'initiatives appréciées par l'ensemble de la collectivité.

L'ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Penser et agir d'une façon différente, voilà ce à quoi nous convie le Plan de développement durable. Apparu il y a un quart de siècle, le concept de développement durable a graduellement fait son chemin. Dans l'état actuel de notre environnement, sa prise en considération ne doit plus être seulement souhaitée; elle devient impérative.

Tel qu'indiqué dans le Plan, l'enjeu du développement durable interpelle toute la société. Chacun d'entre nous est donc appelé à faire sa part. Mais il est clair que le leadership politique sera déterminant pour le succès de cette entreprise. L'État devra en effet faire preuve d'une détermination inébranlable et, peut-être même surtout, d'une grande cohérence.

À ce chapitre, s'il est vrai que l'appareil gouvernemental a fait des efforts louables au cours des dernières années, certaines décisions ou orientations récentes envoient un signal pour le moins ambigu. L'autorisation du projet de centrale thermique à Bécancour, le prolongement de l'autoroute 25 vers Laval, le choix d'un tracé préjudiciable à l'agriculture pour le prolongement de l'autoroute 30 et l'annonce récente du parachèvement de l'autoroute 50 des Laurentides à l'Outaouais ne nous semblent pas, à première vue, des manifestations de prise en compte du concept de développement durable.

LES PRINCIPES

Le Plan pour le développement durable expose 14 principes qui devraient guider l'action de l'administration publique québécoise. De façon générale, nous adhérons à ceux-ci et nous croyons que, pour la plupart, ces principes devraient aussi guider l'action de tous les intervenants et de la population en général. Quelques commentaires...

- sur le principe de « **l'efficacité économique** » : il est intéressant et révélateur de constater la cohabitation de l'efficacité économique et du respect de l'environnement. Économie et écologie ont longtemps été perçues comme des antagonismes. Or, il est de plus en plus admis qu'une société soucieuse de la préservation de son environnement et de sa qualité de vie peut évoluer sans fragiliser son économie;
- sur le principe de « **l'accès au savoir** », deux aspects : d'abord, en lien avec le point précédent, il est clair que l'adhésion au concept de développement durable peut se traduire par une activité économique nouvelle, plus « verte ». Le Québec s'est bâti une position enviable dans les créneaux du savoir et de la haute technologie; pourquoi ne pourrait-il pas faire de même avec le développement durable? L'autre aspect est l'information et la sensibilisation. Le leadership de l'État auquel nous avons fait allusion devra se manifester dans les actions visant à susciter la participation du public. Le Bloc Vert est au nombre des groupes locaux qui, avec des moyens limités, ont fait d'importants efforts au cours des dernières années pour sensibiliser la population à adopter des comportements responsables sur le plan environnemental. Nous voudrions bien intensifier nos démarches, mais pour cela un financement adéquat et récurrent sera nécessaire;

- sur les principes de « **la préservation de la biodiversité** » et « **du respect de la capacité de support des écosystèmes** » : nous ne pouvons réparer les erreurs du passé, mais nous pouvons éviter de les perpétuer. Certaines modes ou pratiques, dont l'étalement urbain, l'industrialisation de l'agriculture et le déboisement massif, ont eu des effets néfastes importants sur la biodiversité et les écosystèmes. À ce chapitre, il est grand temps d'adopter des approches plus respectueuses;
- sur le principe de « **la production et la consommation responsables** » : malgré le fait qu'il existe un très large consensus sur l'importance que nous devons accorder à l'environnement, cela ne se traduit pas encore assez dans nos comportements individuels. L'expression « Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais! » prend ici tout son sens... Il nous apparaîtrait incongru qu'un citoyen passe une soirée à nous convaincre des effets dévastateurs des gaz à effet de serre avant de sauter dans son véhicule utilitaire sport, tout aussi glouton qu'inutile, pour rentrer chez lui. Ce genre de paradoxe est malheureusement monnaie courante. Nous ne voulons pas ici faire la morale à qui que ce soit, mais illustrer les nécessaires changements de mentalités qui permettront de prendre véritablement le virage « développement durable ». De répondre à des sondages d'opinion que la protection de l'environnement est notre principale priorité peut momentanément nous donner bonne conscience, mais il faudra plus pour que la couche d'ozone cesse de s'amincir!...;
- enfin, sur le principe « **pollueur-utilisateur-payeur** » : cette approche est très certainement susceptible de contribuer à l'implantation ou au renforcement de modes de production et de consommation responsables. Les générateurs de produits doivent prendre part à cet effort collectif, en revoyant leurs méthodes de fabrication et de commercialisation. Ils doivent surtout assumer la responsabilité de ce qu'ils mettent en marché et des impacts environnementaux qui en découlent. Le Bloc Vert organise annuellement, en partenariat avec plusieurs municipalités de la MRC de Drummond, une collecte de résidus domestiques dangereux. Bon an, mal an, environ 100 tonnes de RDD sont recueillies lors de cette seule journée. Il en coûte plusieurs dizaines de milliers de dollars pour disposer de façon sécuritaire de ces résidus. Des mesures visant à responsabiliser les générateurs de ces produits – tout comme de l'ensemble des biens de consommation – doivent être instaurées.

Le cadre législatif décrit dans le projet de Plan est intéressant. Pour maximiser les chances de réussite et avoir un effet mobilisateur auprès de la société civile, il devra toutefois être rigoureusement appliqué au sein de l'ensemble de l'appareil étatique. Nous appuyons l'idée de soumettre ce cadre législatif aux organismes municipaux et scolaires, ainsi qu'aux établissements de santé et de services sociaux. De même, il est important de mettre en place un mécanisme d'évaluation des résultats et de reddition de compte. Nous demandons au gouvernement d'assurer à l'éventuel commissaire au développement durable toute la latitude et l'indépendance requises pour s'acquitter efficacement de son mandat.

Le fonds vert

En parallèle avec les mesures prises par l'administration publique, les changements de mentalités nécessaires à l'intégration généralisée du concept de développement durable dans notre société passeront notamment par des efforts de conscientisation du public et par des actions concrètes. Il existe dans les régions du Québec des organismes comme le nôtre dédiés à la protection de l'environnement. Comme nous le disions précédemment, nous avons plusieurs réalisations à notre actif depuis notre création. Nous n'avons pu faire plus, principalement en raison de nos ressources financières limitées. Nous disposons d'une expertise certaine qu'il nous fera plaisir de partager si on nous en donne les moyens.

Nous souhaitons donc que le fonds vert annoncé dans le Plan disposera des ressources suffisantes pour offrir un financement de base récurrent aux organisations environnementales locales et régionales aptes et désireuses d'être des partenaires du gouvernement auprès des collectivités, tant dans les efforts de sensibilisation que dans les actions visant la protection et la mise en valeur de l'environnement.

ATTENTES ET CONCLUSION

Sur la base des observations faites précédemment, nous soumettons ici nos attentes :

- que le gouvernement fasse du développement durable un « incontournable », en dépit des résistances que cela pourra initialement susciter tant au sein de l'État que dans la société civile;
- que le gouvernement et tous les intervenants concernés travaillent à démontrer qu'efficacité économique et respect de l'environnement sont conciliables;
- que les générateurs de biens de consommation, selon des modalités à être définies, aient l'obligation, pour leurs activités en territoire québécois, d'intégrer le concept de développement durable, entre autres dans leurs procédés de fabrication et d'emballage. De même, qu'ils assument la responsabilité des impacts environnementaux liés à la consommation et à la disposition de leurs produits;
- que le gouvernement rende toute forme d'aide aux entreprises conditionnelle au respect des principes qui sous-tendent le concept de développement durable;
- que des mesures incitatives soient mises de l'avant pour encourager les initiatives favorisant le développement durable et que des mesures dissuasives soient instaurées dans le cas contraire. Les produits très polluants devraient être surtaxés pour en décourager l'achat et l'utilisation. Les véhicules automobiles « gros cylindrés » devraient notamment être visés par ces mesures dissuasives;
- que le fonds vert qui sera créé procure aux organismes locaux et régionaux oeuvrant à la protection de l'environnement un financement adéquat leur permettant d'être des partenaires actifs et efficaces;
- que le gouvernement garde le cap sur l'atteinte des objectifs de réduction des matières à éliminer prévus dans la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- que le gouvernement adopte ou maintienne des orientations ayant pour effet de freiner l'étalement urbain, l'industrialisation de l'agriculture et le déboisement massif.

En terminant, sur un ton mi-sérieux, mi-blagueur, qu'il nous soit permis de suggérer que l'État cesse de modifier les noms des ministères à tous les changements de gouvernement ou remaniements ministériels. Le ministère de l'Environnement, devenu Environnement et Faune avant de redevenir Environnement, puis Développement durable et Parcs et maintenant Environnement, Développement durable, Faune et Parcs, n'est qu'un exemple parmi d'autres... Non seulement un peu plus de constance simplifierait la vie de tous, mais surtout, cela réduirait le gaspillage qui découle de ces changements répétés. Espérons que toute la papeterie devenue vite désuète prend au moins la direction du recyclage et du réemploi plutôt que celle de l'élimination!

Sur ce, nous vous remercions de la possibilité que vous nous avez offerte de nous exprimer et de votre attention.